

Danquets et aliments sacrés dans la religion celtique

Peu d'études portent sur les nourritures et aliments sacrés de l'Ancienne Religion. Les très rares textes relatifs à ceux-ci n'émanant que d'observateurs superficiels, étrangers aux conceptions et aux pratiques religieuses des Celtes, comment s'en étonner ? De fait, ni les Grecs, ni les Romains, ni les chrétiens ne nous ont renseignés sur cet aspect important.



'est donc ailleurs qu'il faut aller puiser nos connaissances sur la question.

Approches complémentaires

Tel sera le thème du V^e colloque consacré aux Études druidiques organisé par notre magazine et ses partenaires, le lundi 11 novembre 2019. Pour rester cohérents avec la ligne que nous avons tracée dès 2015 (1^{er} colloque), chacune de ces rencontres est l'occasion de traiter et d'approfondir un point essentiel de ce que fut la Religion celtique¹.

La caractéristique de ces colloques, outre la complémentarité des thèmes abordés, consiste à croiser les disciplines scientifiques, permettant ainsi aux auditeurs de découvrir une synthèse aussi complète que possible sur chaque sujet.

Cette année encore, nous ne dérogerons donc pas à cette règle.

Les banquets rituels

Le sujet est beaucoup plus important qu'il y paraît à première vue. Et ceci pour plusieurs raisons.

Tout d'abord parce que tout atteste que la pratique religieuse des Celtes s'accompagnait de grands banquets communautaires, qui réunissaient en un lieu hautement symbolique (sur ou à côté d'un nemeton ou d'un enclos sacré) un nombre impressionnant de membres du groupe clanique ou tribal. Ainsi, cet acte ne peut être séparé de la religion dont il fait intrinsèquement partie.

On ne disposait, pour en comprendre le

principe, que de textes mythologiques irlandais traduits par Christian-J. Guyonvarc'h et de bribes d'écrits de César et de Strabon à propos des Celtes continentaux, peu compris dans leur essence et s'attachant aux effets plus qu'à la cause.

C'est l'archéologie qui a permis d'en saisir la réalité, en mettant au jour les preuves matérielles de ce que furent ces immenses banquets, mais aussi -- et ce n'est pas d'une moindre importance -- les dépotoirs contenant les restes de ces repas (et la vaisselle brisée). Car si les textes susévoqués nous renseignent sur l'existence de ces banquets et le genre d'événements qui s'y déroulaient, ils ne nous informent en rien sur la nature des aliments consommés. Ce sont donc les trouvailles matérielles qui viennent combler cette lacune.

Et du même coup, elles nous renseignent sur la sacralité de ces aliments dans ce contexte religieux. Tout au moins pour ceux qui ont, par leur nature même, laissé des traces facilement identifiables (les ossements, en particulier). Pour les autres, il existe depuis peu des techniques qui rendent également possible cette identification.

D'autre part, le banquet communautaire comme rite incontournable de la pratique religieuse celtique est aussi une communion unissant les humains qui festoient à la Déesse dispensatrice de ses bienfaits, qui rend donc cela possible. Il s'agit évidemment de la Mère des Dieux et de toutes choses :

la Terre-Mère (Dana, Dônnann, Ana...). De ce point de vue, le banquet ritualisé est donc un acte d'adoration, d'union et de reconnaissance. Cet aspect n'est d'ailleurs pas spécifique aux Celtes car on le retrouve dans bien des religions. Ainsi, lorsqu'avant de commencer son repas, le chrétien croyant remercie Dieu pour les aliments qu'il va consommer (il s'agit du bénédicté), il ne fait rien d'autre. De même le musulman (« bismi Allah »), le juif (le « Birkat Hamazon » qui s'accomplit à l'issue du repas) ou l'hindou (« Asatho Maa Sadgamaya... » récité avant le repas), pour ne citer que quelques exemples.





Le « morceau du héros »

Parmi les éléments que les textes portent à notre connaissance figurent les joutes qui, à l'occasion des banquets, visaient à se départager le « morceau du héros ». Sans aller jusqu'aux caricatures qu'en présentaient les auteurs romains qui, n'ayant pas compris le sens de ces affrontements ritualisés, prétendaient que les Celtes s'entretuaient à chaque banquet (ce qui aurait tout de même assez vite conduit à l'élimination de l'espèce !), nous devons nous poser la question de savoir si cela correspondait ou non à une pratique courante et tenter d'en déterminer la signification. Et dans la mesure où cette coutume se retrouve dans le même type de contexte chez les Celtes insulaires et continentaux, il est évident qu'il y avait là une sorte de rite parfaitement cohérent dans le cadre d'une société aussi guerrière et héroïsée que celle des populations celtiques à l'époque de leur indépendance.

Il est très vraisemblable que cette rivalité pour obtenir le fameux « morceau du héros » visait à désigner un champion dont tout indique, si l'on suit les textes irlandais, qu'il était honoré non seulement pour ses prouesses accomplies mais également pour celles à venir. Il faut d'ailleurs observer que ce n'était jamais le souverain qui se mettait ainsi en scène, mais un guerrier. Cette pratique faisait donc partie d'un rite de promotion dans la hiérarchie militaire et le champion ainsi désigné par sa vaillance se voyait honoré, au-delà du banquet lui-même, par un rôle important à jouer en cas de guerre. C'est notamment le cas de Cúchulainn, le héros par excellence.

La munificence des souverains

Il est un autre aspect que révèlent tout à la fois les textes antiques et les fouilles archéologiques. C'est l'importance, dans la société celtique, du rôle de redistributeur et de dispensateur de richesses du roi.



L'emplacement du sanctuaire et des banquets à Corent

Celui-ci se devait en effet de faire étalage de munificence et de générosité vis-à-vis des membres de sa communauté, toutes catégories confondues.

Côté textes, Posidonios d'Apamée² et Strabon³ se firent l'écho de ces pratiques à propos des souverains arvernes Luernos et Bituitos, son fils, au II^e siècle avant J.-C.

Côté archéologique, le site de Corent (Puy-de-Dôme), qui fut celui de leur capitale a précisément livré la trace de ces fameux banquets, correspondant aux périodes où régnèrent ces deux rois⁴.

D'autres sites archéologiques confirment l'existence de ces vastes espaces destinés aux banquets rituels associés à la souveraineté et à la religion druidique. C'est notamment le cas du site sacré de Tara, en Irlande, citée dans les textes mythologiques insulaires.

Un reflet de la trifonctionnalité

Temps fort destiné à resserrer les liens de la communauté, communion sacrée avec les divinités, fonction ritualisée de redistributeur du souverain destinée à conforter son pouvoir et sa popularité, occasion de désigner un héros incarnant les vertus guerrières du royaume, consommation d'aliments désignés comme sacrés... Les banquets des Celtes avaient, comme on le voit, de nombreuses fonctions et leur rôle était d'importance. Et celles-ci étaient tout autant d'ordre religieux que social ou guerrier, reflets d'une trifonctionnalité en phase avec l'organisation et le mode de fonctionnement du monde celtique.

Le prochain colloque

C'est donc ce vaste sujet et ses diverses implications, qui sera au centre du prochain colloque organisé par *Keltia* le 11 novembre 2019 à la Mission Bretonne (*Ti ar Vretoned*), au 22 rue Delambre, à Paris (14^e arrondissement, près de Montparnasse).

Nous ne nous contenterons pas d'aborder les divers aspects susévoqués dans le présent article mais serons amenés à aborder également la nature des aliments concernés et la manière de les préparer.

Comme chaque année, cette belle rencontre toujours très conviviale présentera des stands permettant d'approfondir la matière celtique, en présence d'auteurs de livres concernant celle-ci.

En partenariat avec le magazine *Keltia*, la Mission Bretonne (*Ti ar Vretoned*), l'Association France Celtique (A.F.C.) et l'association Basilis.

Notes

1. 11/11/2015 : *Dieux, rites et sanctuaires* ;
2. 11/11/2016 : *Rites et magies dans la religion celtique* ;
3. 11/11/2017 : *Identifiants culturels dans la religion celtique* ;
4. 11/11/2018 : *La femme celte dans la société et la religion celtiques*.

². *Histoires*, XXIII.

³. *Géographie*, IV, 2, 3.

⁴. Matthieu Poux, S. Foucras, *Banquets gaulois, sacrifices romains dans le sanctuaire de Corent*, in : Lepetz S., Van Andringa W. (dir.), *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine : Rituels et pratiques alimentaires*, Montagnac, 2008.

Les colloques précédents ont connu une telle affluence qu'il a malheureusement été impossible d'accueillir les personnes ayant voulu réserver trop tardivement, les 200 places disponibles étant déjà attribuées. Nous vous conseillons donc vivement de vous y prendre au plus tôt.

Réservations : Deux options :

- colloque sans repas : 12 €
colloque plus repas : 28 €

Réservations accompagnées de leurs règlement : par chèque libellé à l'ordre de « Mission Bretonne » à envoyer à Mission Bretonne / *Keltia* – 22, rue Delambre – 75014 Paris (indiquer au dos « Colloque *Keltia* »).

En ligne : www.billetweb.fr/colloque-keltia-2019